

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPWM GLOBAL RETURN

Action M EUR FR0013300977

Cette SICAV est gérée par DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir une performance annuelle nette des frais de gestion supérieure à celle de l'€STR capitalisé plus 460 points de base (+4,60%) sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans. Cet indicateur est utilisé à posteriori à titre de comparaison. Pour réaliser cet objectif l'OPCVM adoptera une approche globale, diversifiée et hautement flexible. Cette SICAV est gérée activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance. Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'OPCVM sera constitué de deux socles d'investissements : une poche obligataire de 20% à 80% du portefeuille et une poche d'exposition aux actions de 20% à 60% du portefeuille.

L'OPCVM sera composé d'un socle d'investissement stable sur les obligations d'entreprises et les actions internationales.

Le gérant de fonds a la liberté de répartir le capital entre différents types d'actifs en réaction aux changements des conditions économiques et des prix des actifs. L'OPCVM cherche à gérer le risque en investissant au niveau mondial à travers de multiples catégories d'actifs, secteurs, devises et pays. L'équipe de gestion s'appuiera sur les différentes expertises du groupe pour établir l'allocation stratégique et la sélection de valeurs (dettes privées et actions internationales). L'OPCVM aura recours aux instruments dérivés pour piloter activement les expositions. Les fourchettes indiquées ci-dessus sont fournies sur une base nette, à savoir que les positions « longues » (investissements qui tirent parti d'une hausse du prix des actifs) sont nettes des positions « courtes » (investissements via des instruments dérivés qui tirent parti d'une baisse du prix des actifs). L'utilisation d'instruments dérivés pour investir permet aussi à l'OPCVM de créer un « effet de levier », ce qui signifie que l'OPCVM peut avoir une exposition à des investissements qui dépassent sa valeur, augmentant ainsi les revenus (ou pertes) potentiels en cas de hausse ou de baisse sur les marchés. L'OPCVM est géré avec une approche flexible entre les actions et obligations en favorisant l'un ou l'autre en fonction de différents critères (cycle économique, ratio rendement / risque, analyse des flux, valorisations). La sensibilité aux actions peut être ajustée quotidiennement avec l'utilisation de produits dérivés (futures et options) dans l'objectif de couvrir ou d'exposer le portefeuille pour profiter de sur-réaction de marché.

De même la sensibilité taux du portefeuille qui résulte des investissements en obligation en direct pourra être couverte afin de protéger le portefeuille contre le risque de taux.

La SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des titres notées Investment Grade ou spéculative High Yield par les agences Standard & Poor's, FITCH et MOODY'S ou jugée équivalente par la Société de Gestion. L'investissement dans les titres High Yield ne dépassera pas 20% de l'actif net.

La Société de Gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place ses propres procédures pour prendre ses décisions d'investissement ou de désinvestissement.

La SICAV sera exposée dans la limite de 30% de l'actif net aux marchés des pays émergents.

L'exposition de la SICAV aux petites capitalisations pourra représenter jusqu'à 15% de l'actif net et aux moyennes capitalisations jusqu'à 35% de l'actif net.

Le risque de change sera également monitoré avec la possibilité de couvrir partiellement ou totalement le portefeuille.

La SICAV capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12 heures, heure de Paris. Elles sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et sont réglées en J + 2. Les valorisations sont calculées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] ? La SICAV présente un profil relativement risqué dû à ses investissements qui peuvent être en actions à hauteur de 60% maximum et en obligations spéculatives dites à hauts rendement (Titres Non Notés et/ou Non Investies Grade) à hauteur de 20% maximum.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité : La SICAV peut être investie dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

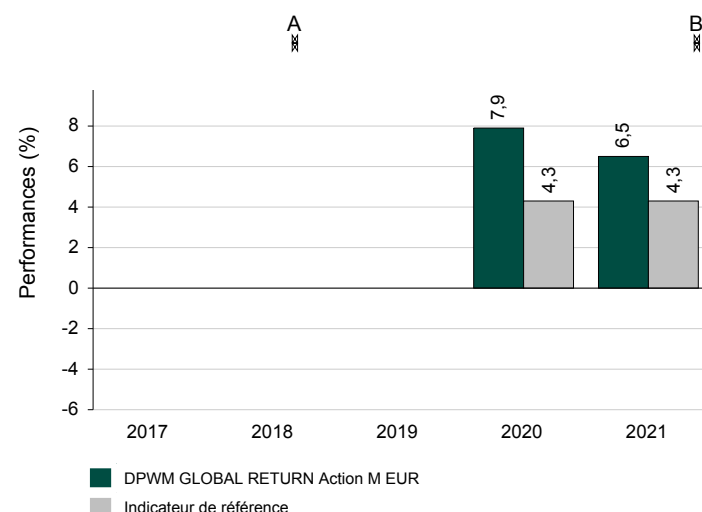
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,37% à la dernière clôture de l'OPCVM
15% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice de référence (€STR + 460 pb)	

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 20 juin 2011

Date de création de l'Action : 28 mai 2019

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

Indicateur de référence : €STR capitalisé plus 460 points de base net de frais de gestion.

A : 03/09/2018 : Changement de stratégie d'investissement et du profil de rendement/risque.

B : Avant le 01/01/2022, l'indicateur de référence était : EONIA capitalisé plus 460 points de base net de frais de gestion. Aussi le nom de la SICAV a changé, anciennement DPAM GLOBAL RETURN, ainsi que le nom de la société de gestion, auparavant DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Souscripteur : Les actions « M » sont réservées aux clients sous mandat de gestion discrétionnaire avec le Groupe Degroof Petercam France. L'OPCVM n'est pas enregistré en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Il ne peut pas être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person » comme défini par la « Regulation S ».

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT - 44, rue de Lisbonne – 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

L'OPCVM propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 avril 2022.